Commune de MIRIBEL

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} mars 2013 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; Mmes H. JOLY; M-C. JOLIVET; M. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame DRAI donne pouvoir à Madame VIRICEL
Madame BOUVIER donne pouvoir à Monsieur ROUX
Monsieur BAULMONT donne pouvoir à Monsieur SAINT-ANTOINE
Madame PFAENDER donne pouvoir à Monsieur BERTHOU
Madame JOLY
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Madame ESCOBESSA
Monsieur TOURANCHEAU
Madame HANINE donne pouvoir à Madame CHAMPION
Madame JOUTARD donne pouvoir à Monsieur BODET
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame JOLIVET
Madame GIRON donne pouvoir à Madame TOURTE
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marc BODET a été désigné secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2013

Il a été indiqué que Madame Isabelle JOLY a été marquée présente par erreur au compte-rendu. Après rectification, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

rapporteur Mme VIRICEL

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Ce compte-rendu n'a pas fait l'objet de remarques.

2° <u>Election d'un représentant à la Commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP)</u>

Rapporteur M. BERTHOU

Par délibération en date du 17 avril 2009, le Conseil Municipal avait élu deux représentants (Madame ESCOBESSA et Monsieur BODET) à la Commission d'évaluation des transferts de charges de la CCMP.

Monsieur BODET ayant démissionné de cette fonction, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau représentant pour siéger à cette commission. Ce représentant est élu parmi les membres du Conseil Municipal délégués à la CCMP.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection de Madame Sylvie VIRICEL à l'unanimité des membres présents.

IV FINANCES

rapporteur Mme ESCOBESSA

1° <u>Demande d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations</u> <u>Familiales de l'Ain (C.A.F.)</u>

Il a été proposé à l'Assemblée de solliciter la C.A.F. de l'Ain en vue d'obtenir une aide au financement d'un projet d'acquisition de brise-soleil à installer sur les vitres de l'Espace Petite Enfance.

Cette opération de 39 750 € peut bénéficier d'une subvention de 20 %.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter cette subvention.

V AFFAIRES SCOLAIRES

rapporteur M. SECCO

1° Conseil Municipal d'Enfants (CME) – partenariat avec ORANGE

Sur la proposition émanant du CME, il a été proposé à l'Assemblée d'adopter un projet de partenariat entre la Commune et la Société de télécommunication ORANGE, ayant pour but le recyclage des déchets d'équipements électroniques, et tout particulièrement des téléphones mobiles usagés.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention qui définit les modalités de mise en œuvre de la collecte et du traitement des mobiles collectés. Il est à préciser que l'intégralité des bénéfices du recyclage sera reversée par ORANGE à Emmaüs International.

Le Conseil Municipal a approuvé cette opération et a habilité le Maire à signer la convention d'engagement correspondante.

VI AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

1° <u>Avenant à la convention avec la SNCF pour le versement de la prestation</u> « <u>Indemnité de garde en crèche »</u>

Par délibération en date du 16 septembre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé et habilité le Maire à signer une convention avec la SNCF, permettant aux allocataires de la SNCF d'obtenir une indemnité de garde pour leurs enfants en crèche.

La SNCF propose aujourd'hui un avenant à cette convention, ayant pour objet la suppression du plafond pour le remboursement des frais de crèche aux allocataires, ce qui facilitera leur prise en charge par les établissements.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cet avenant et a habilité Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a approuvé l'examen de la question diverse suivante :

1° Acquisition de locaux à Dynacité sur le quartier du Trêve

Dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier du Trêve, des travaux d'isolation et d'extension du bâtiment abritant la halte-garderie « La Ribambelle » et le centre social vont être entrepris.

A cette occasion, il est proposé au conseil de procéder à l'acquisition de ce bâtiment appartenant actuellement à Dynacité pour sa valeur comptable résiduelle soit 19 382 €. Cette opération permettra à la commune d'adapter l'aménagement de ces locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver cette acquisition et a habilité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

La séance est levée à 20 heures 55.